|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 41ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN INDE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 10 Novembre 2022***

 ***14h 30-18h00***

**Monsieur le Président**,

Le Togo se félicite des avancées accomplies par l’Inde depuis son précédent passage à l’EPU notamment l’octroi d’un statut constitutionnel à la Commission nationale pour les classes déshéritées, la modification de la loi relative à la prévention des atrocités contre les castes et tribus répertoriées, de même que les actions positives menées en faveur des couches les plus démunies.

Dans le but de consolider ces acquis, le Togo formule les recommandations ci-après :

* Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Protocole facultatif s’y rapportant ;
* Procéder à la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
* Adhérer à la Convention relative au statut des réfugiés et au Protocole relatif au statut des réfugiés.

Le Togo souhaite à l’Inde, pour terminer, un examen couronné de succès.

**Je vous remercie !**